

l'éduc'mag

LE MAGAZINE DE L'UNSA ÉDUCATION

décembre 2017

153

4,60 €



UNSA VOUS

avec

2018



La **fédération UNSA** des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



La force positive !

- Ah, cool! J'ai reçu l'argent de la poussette double que j'ai vendue.

- Un message de ta banque ?

- Non, de mon appli Nestor!
C'est devenu super facile de gérer mon argent. Grâce aux notifications, je sais toujours où j'en suis.



NESTOR PAR MAIF

L'application pour gérer son argent et ses comptes.

À télécharger sur Apple Store et Google Play (saisissez « Nestor budget »).

Également disponible sur www.nestor-par-maif.fr

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

édito

Avec vous

Directeur de la rédaction
Laurent Escure

Directrice de la publication
Claire Bordas

Rédactrice en Chef
Aline Boussaroque

ont participé à ce numéro :

**Denis Adam, Claudie Allaire
Carine Aoun-Boudot, Karine Autissier
Claire Bordas, Aline Boussaroque
Christian Champendal, Pierre Château
Éric D'alesandro, Julien Danglard
Samy Driss, Christophe Ducou
Laurent Escure, Philippe Froment
Bruno Guého, Roger Keime
Béatrice Laurent, Yannick Lavesque
Frédéric Marchand
Emmanuel Margerildon
Thierry Patinaux, Éric Pédebosq
Nicolas Penin, Pascal Priou
Fabienne Rancinan, Émilie Vandepoel
Morgane Verviers**

Conception
Voici des fruits des fleurs

Illustration couverture
Michel Alméras

Photos
Pascal Lebrun [hors Crédits ©]

Réalisation
Yellowstone-design

Publicité
Anat Régie • 01 43 12 38 15
Impression
Imprimerie IPS

Pour les personnes souhaitant
s'abonner, le prix du numéro
est de 4,60 €, l'abonnement
annuel de 18,40 €.

C.P.P.A.P.
0716 5 06569
Dépôt légal
décembre 2017



UNSA ÉDUCATION
87^{bis}, AVENUE GEORGES GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX
TEL. : **01 56 20 29 50**
FAX : 01 56 20 29 89
national@unsa-education.org

unsa-education.com

Les bouleversements qu'a connus la vie politique française et les difficultés que notre pays rencontre pour entrer dans ce siècle de transitions environnementales et technologiques, obligent le syndicalisme à trouver sa juste place. Il peut, en effet, être, lui aussi, frappé d'obsolescence et force est de constater que le pouvoir en place ne semble pas prompt à considérer les corps intermédiaires comme des acteurs de premier plan de la vie démocratique et sociale.

À nous de nous imposer. C'est pourquoi, l'UNSA Éducation et ses syndicats n'ont pas attendu l'élection présidentielle pour commencer à se réinventer. Nous pensons que notre existence est évidemment justifiée par nos valeurs d'émancipation et le projet de démocratisation éducative que nous portons, mais nous ne sommes rien sans le concours des adhérents et des sympathisants pour lesquels nous œuvrons et c'est sur le terrain que nous avons décidé, il y a quelques temps déjà, d'inscrire notre démarche syndicale. Un syndicalisme de la proximité qui cherche à organiser les solidarités, à être utile au bon niveau et à construire des rapports de force durables et profonds.

Nous avons depuis presque 6 ans, deux outils qui nous aident dans cette démarche :

- votre baromètre annuel des métiers qui nous donne une photographie très précise des préoccupations de l'ensemble des collègues et des évolutions à l'œuvre ;

- les rencontres de terrain systématisées qui nous permettent de donner la parole au terrain et qui nous arment pour porter nos exigences à l'ensemble de nos interlocuteurs et employeurs. Nous nous sommes ainsi donnés l'objectif de rencontrer 160 000 collègues jusqu'en décembre 2018.

Ce syndicalisme de la proximité, où l'individu n'est pas noyé dans la masse, nous allons évidemment le poursuivre. C'est ce que nous appelons l'« UNSA avec Vous ».

Tout au long de l'année 2018, les militantes et les militants de l'UNSA seront donc, à nouveau, à vos côtés et à votre service. En attendant, au nom de toute la Fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche, je vous souhaite, pour vous et vos proches, d'excellentes fêtes et beaucoup de bonheur pour l'année qui vient.

Laurent Escure

Secrétaire général
de l'UNSA Éducation
@LaurentEscure



Retrouvez les éditoriaux de Laurent Escure sur unsa-education.com

Sommaire

Cent cinquante trois

153

6-7 • **Brèves** d'actu

10-11 • **160 000 rencontres : l'UNSA**
Éducation toujours plus à vos côtés



12 • **PPCR : l'État rompt ses engagements**



14 • Les salarié-e-s TPE ont un syndicat qui s'occupe d'eux

19 • Action publique 2022 : changements tous azimuts !

20-21 • **Personnaliser les parcours**
du bac - 3 à l'Enseignement supérieur



22 • Quel avenir pour l'enseignement professionnel ?

24 • L'écriture inclusive, une question de point de vue
et non de point médian...

26 • Des territoires à vivre mieux ?



La revue numérique du secteur Éducation



Toute l'année, recevez gratuitement nos revues numériques *Questions d'Éducation* et *Questions de Société*, qui proposent analyses, interviews, points de vue, fiches pratiques, reportages sur les sujets éducatifs et sociétaux.

Au sommaire du dernier *Questions d'Éducation* n° 31, au cœur de l'actualité : « Santé et Bien-être ».

Je m'abonne à *Questions d'Éducation* :
http://bit.ly/Abo_QDE

Mémento « Travailler à l'étranger »

Expatriés, résident, disponibilité, détachement, indemnité spécifique de vie locale, caisse des français de l'étranger, MGEN extra métropolitaine, etc. Toutes ces expressions sont liées à l'exercice de mission d'éducation hors de France. Vous souhaitez partir à l'étranger, ou choisir de changer de pays ou bien encore rentrer en France, cela se prépare. Si vous souhaitez des informations, allez sur le lien suivant :

http://bit.ly/Memento_conges

Ressources Académiques pour professeurs de langues !

EF Education First, leader de l'éducation à l'international, 50 ans d'expérience.

- > Une communauté de 60 000 enseignants
- > Des séminaires de formation en ligne gratuits tout au long de l'année
- > Des cours de développement professionnel pris en charge par Erasmus + et/ou le CPF
- > Une plateforme standardisée d'évaluation de l'anglais EF
- > Du matériel linguistique gratuit pour animer vos cours
- > Des concours stimulants dédiés à vos élèves
- > 50 destinations à travers le monde pour organiser vos séjours de groupe
- > Des opportunités d'emplois partout dans le monde

 [efteacherzone](https://www.facebook.com/efteacherzone)

 [#EFMoment](https://www.instagram.com/EFMoment)

EF for
Educators

www.ef.com/teacher
01 70 98 02 59



Campus Internationaux
de Langues

EF Education First
5 avenue de Provence 75009 Paris
gregory.cadars@ef.com
01 70 98 02 59

Brèves

C'est dans l'air

Réforme des retraites, c'est parti ...

Première rencontre avec le Haut-commissaire aux retraites Jean-Paul Delevoye : l'UNSA sera très attentive au niveau des pensions et à la préservation d'un système solidaire.



Carton Rouge

Éducation à l'étranger

Du jamais vu, avec 180 suppressions de postes à la rentrée 2018 à l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger !

Davantage d'info ici : <http://bit.ly/2y82ph4>

IVG : ne jamais baisser la garde !

La lutte pour que les femmes puissent avoir recours à une IVG est un combat obstiné

Dans sa revue de novembre 2017 « La Chronique », Amnesty International raconte ce combat mondial à travers différents témoignages en Irlande, Pologne, Malte ou au Salvador.

43 ans après son adoption en France le 29 novembre 1974 (284 voix pour, 189 contre), la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dite loi Veil est régulièrement remise en cause par certains.

Force est de constater que certains combats ne cessent pas même après l'adoption de lois par la représentation nationale.

L'UNSA Éducation, fidèle à ses valeurs, est et sera toujours vigilante et combative pour les défendre.



d'actu.

Le chiffre **100 000** décrocheurs de moins

Les jeunes (entre 18 et 24 ans) sortis du système scolaire sans diplômes sont environ 450 000 (chiffre de 2016) soit environ 100 000 de moins qu'en 2006. Beaucoup reste encore à faire comme le montre le rapport du CNESCO (www.cnesco.fr/fr/agir-face-au-decrochage-scolaire-bilan-et-preconisations-du-cnesco/), mais ces chiffres sont encourageants et montrent que les réformes des 10 dernières années portent leur fruit.



Nouvelle stratégie

Le gouvernement a lancé le 4 décembre la concertation pour une **nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté**, ciblant en priorité les enfants et les jeunes, comme l'avait annoncé Emmanuel Macron en octobre.

L'objectif est « d'éviter que les enfants tombent dans la pauvreté et que les enfants pauvres d'aujourd'hui ne deviennent les pauvres de demain. »

Un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Les conclusions seront présentées au président Emmanuel Macron début avril.

Les professionnels de l'éducation sont concernés au quotidien par ces réalités sociales.

L'UNSA Éducation est prête à prendre sa part dans ces groupes de travail.



Enseignement hors-contrat, hors de toute règle ?

Parce que la République garantit à tous les enfants un droit à l'instruction, parce que les intérêts et les droits des enfants sont en jeu, le CNAL, qui regroupe la FCPE, la Ligue de l'Enseignement, le SE-UNSA, les DDEN, et l'UNSA Éducation, propose une action spécifique sur l'enseignement hors-contrat et l'instruction dans la famille à mener dans les CDEN et CAEN où nous siégeons.

Pourquoi ?

Parce que même si les contrôles existent, ils sont notoirement insuffisants et leurs résultats inconnus.

Parce que les quelques fuites se retrouvent parfois dans la rubrique des faits divers et c'est inquiétant.

Le CAEN et les CDEN se doivent de connaître l'ensemble des établissements hors-contrat, la fréquence des contrôles effectués et leurs résultats. Il en est de même pour l'instruction dans la famille.

En outre, le CNAL mènera une étude sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires. Cette étude débutera au premier trimestre de l'année 2018 et s'achèvera par un colloque au mois de juin 2018.



Le SNIA-IPR, syndicat national des Inspecteurs d'Académie et des Inspecteurs pédagogiques régionaux

Le SNIA-IPR UNSA est la première organisation représentative des Inspecteurs d'Académie dans les fonctions d'IPR et de détachés (DAASEN, DASEN, Conseillers techniques de Recteurs).

Près de 50% des actifs sont syndiqués et, à la C.A.P.N., le syndicat SNIA-IPR a huit des dix sièges, grâce à l'obtention de plus de 70% des voix aux dernières élections. Le syndicat a un bureau national (B.N.) de 9 IA-I.P.R. titulaires, d'un représentant des stagiaires et d'un représentant des retraités, en veillant à une parité femme/homme. Le secrétaire général, élu par le bureau, est épaulé par deux adjoints, à parité, et par un trésorier.

Les champs disciplinaires sont représentés tant au Bureau qu'à la C.A.P.N. : Économie-Gestion, Établissements & vie scolaire, Lettres, Anglais, Allemand, S.V.T., Mathématiques, Histoire-Géo, S.T.I., Musique, Détachés.

Dans toutes les Académies - métropolitaines et ultra-marines - un délégué académique fait l'interface entre les collègues et le B.N., il anime la vie syndicale académique.

Les revendications s'inscrivent dans celles de l'UNSA Éducation et l'UNSA Fonction publique, avec lesquels le syndicat partage les mêmes valeurs.

Plus spécifiquement, les mandats de Congrès portent sur un accès à la Hors Échelle C, une accélération des

rythmes de passage à la Hors Classe, la réaffirmation du positionnement des IA-IPR en tant que pilotes pédagogiques de l'accompagnement des réformes mais aussi en tant qu'acteurs incontournables de la gestion des ressources humaines de leur discipline, la nécessité de conforter la dimension pédagogique des missions d'inspection d'une part et d'une reconnaissance de la dimension académique de l'expertise des IA-IPR d'autre part. L'amélioration des conditions de travail est une priorité qui se décline au plan local des Rectorats et une demande de création de postes en lien avec la montée en charge du P.P.C.R. des professeurs.

Le SNIA-IPR est porteur d'un syndicalisme novateur, combatif, réformiste fondé sur le dialogue.



Une nouvelle secrétaire générale au SEJS

Le Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports (SEJS) a renouvelé son équipe dirigeante. C'est **Isabelle Becu-Salaun** qui devient secrétaire générale succédant à **Pierre Garrec**.



Roger Keime
Secrétaire général
du SNIA-IPR

> roger.keime@ac-montpellier.fr



La section régionale des *Hauts-de-France*

**Quelques chiffres : 6 millions d'habitants - 5 283 écoles -
1 024 collèges et lycées - 662 000 élèves premier degré -
535 000 élèves second degré - 220 000 étudiants.**



Cédric Bart
SR2A Lille



Philippe Decagny
SR2A Amiens

La région Hauts-de-France est née de la fusion des régions Picardie et Nord Pas-de-Calais, et comme toutes les autres régions, elle commence à se structurer. La réorganisation territoriale a touché l'État, l'Éducation mais aussi l'ensemble des citoyens comme par exemple le milieu associatif ou sportif.

À ces terres picardes, flamandes ou artésiennes s'attachent parfois des images du passé, liées à des traditions industrielles, minières et urbaines. Mais aujourd'hui c'est bien la valorisation de l'espace naturel, le tourisme, les mutations économiques et numériques qui viennent habiter une situation géographique

privilegiée. Le commerce international pour certains, et la culture pour d'autres, c'est un rapport à l'autre qui s'affirme.

L'UNSA Éducation, 1ère fédération de l'académie de Lille (4 représentants au CTA) et 3e de l'académie d'Amiens (2 représentants au CTA) fait face aux défis actuels de l'école. Elle lutte contre l'inégalité sociale trop souvent cause d'inégalité scolaire et culturelle.

Ainsi, avec un sens de l'accueil et de la convivialité reconnu, et une tradition culinaire et de biologie légendaire ⁽¹⁾, notre Fédération se trouve chez elle en partageant des valeurs humanistes avec les femmes et hommes d'une belle et noble région.

Adé ! (Salut !)

⁽¹⁾ Étude de la bière

Pages coordonnées par :



Julien Danglard
julien.danglard@unsa-education.org

Yannick Lavesque
@Yannick_Lavesk
yannick.lavesque@unsa-education.org



Fabienne Rancinan
@FabRancinan
fabienne.rancinan@unsa-education.org



Nicolas Penin
Secrétaire Régional
UNSA Éducation
des Hauts-de-France

> hautsdefrance@unsa-education.org

Plus forts ensemble !

160 000 rencontres : l'UNSA Éducation toujours plus à vos côtés

L'UNSA Éducation est à vos côtés au quotidien. Grâce à ses 22 syndicats, correspondant à l'ensemble des métiers de l'Éducation, nous sommes sur le terrain, avec vous. Pour répondre à vos questions, vous accompagner, vous donner des conseils. Aller à votre rencontre, c'est dans notre ADN. Aujourd'hui, nous donnons de l'ampleur au mouvement.

Objectif : 160 000 collègues rencontrés

Dans toute la France, nous venons échanger avec vous. Une rencontre, c'est quoi ? C'est l'occasion de faire connaître vos préoccupations, de donner votre avis, partager un moment pour parler de votre expérience, de votre carrière ou des questions d'actualité. Nous viendrons vous voir dans votre établissement, lors de visites, de réu-

nions, de stages, autour d'un café, d'un atelier ou d'un colloque. Ainsi, nous pouvons porter vos voix, comme celle de Daniel qui a croisé notre route récemment.

Pour que nous passions vous voir dans votre établissement ou pour nous contacter, une seule adresse :

laruche@unsa-education.com



Rejoignez cette aventure collective !

Vous pouvez participer à ce grand mouvement. Si vous souhaitez vous aussi aller à la rencontre de vos collègues pour leur parler de l'UNSA, venez partager ces moments

sur un **groupe Facebook** que nous dédions aux rencontres : **la Ruche UNSA**.

Tapez simplement le nom du groupe dans la barre de recherche Facebook, cliquez sur rejoindre et c'est parti !

Et très bientôt... le retour du Baromètre !

Comme chaque année, l'UNSA Éducation vous donne la parole via un questionnaire. L'objectif est de savoir comment vous vous sentez dans votre travail au quotidien, tant en termes de perspectives que de recon-

naissance, de conditions de travail ou de rémunération.

Et pour aller plus loin : une série de questions d'actualités.

Rendez-vous courant janvier pour donner votre avis.

Plus forts ensemble !



Chronique de visite GIIDE

Un matin du 23 novembre au lycée Jean Lurçat, à Paris 13^e

En visite, dans ce lycée, à la rencontre des personnels de l'Éducation afin de leur apporter de la documentation syndicale et relayer leurs interrogations auprès de l'un des syndicats de l'UNSA Éducation, je frappe et pousse une porte. Je ne m'attendais pas à rencontrer un professionnel de l'Éducation au parcours aussi singulier que celui de Daniel.

Après lui avoir expliqué les différents documents qui pourraient l'informer sur son métier, je lui pose une question toute simple :

« Et vous, pourquoi être devenu enseignant ? »

Daniel me répond alors avec une sincérité et une émotion à laquelle je ne m'attendais pas.

« Issu d'une famille modeste, à l'âge de 18 ans, j'avais deux choix possibles :

- aller à l'usine comme mes parents ;
- la Fonction publique.

Je savais que je ne voulais pas faire le même métier qu'eux. La Fonction publique me laissait elle aussi deux choix : la police ou l'enseignement. J'ai choisi l'enseignement car je voulais éduquer la population.

Tout au long de ma carrière, j'ai pris plaisir à enseigner aux élèves puis,

maintenant, à former les adultes en tant que directeur délégué à la formation technologique et professionnelle. Je n'ai jamais regretté mon choix même si parfois le doute s'installait, si ma patience a été mise à rude épreuve. Je continuais à y croire et à faire en sorte que les élèves en sortant de ma classe aient appris quelque chose de nouveau.

Transmettre, former, innover, éduquer, se remettre en question après un échec et retourner en classe pour tester une nouvelle méthode ça vaut le coup. Ne serait-ce que pour voir au moins une fois la lumière dans les yeux d'un élève quand il vous dit : « Ça y est j'ai compris ! ». Le frisson qui vous traverse le dos à ce moment précis valide tous vos efforts. Ça n'a pas de prix. Si j'ai pu faire ce métier d'enseignant, c'est grâce à l'enseignement public et à sa gratuité et j'en suis fier. »

Après avoir remercié et salué Daniel, je continuais ma visite plein d'optimisme et de confiance en l'avenir.

Eric d'Alesandro

 @riconovic

eric.dalesandro

@unsa-education.org



Claire Bordas

@ClaireBordasM 

claire.bordas@unsa-education.org



PPCR : L'État rompt ses engagements

En reportant l'application des mesures du Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) d'un an, le gouvernement ne respecte pas les engagements pris par l'État employeur pour les agents publics.

Certes le ministre de l'Action et des comptes publics s'est engagé à appliquer le protocole PPCR dans son intégralité à partir de 2019. Les mesures de 2017 seront maintenues. Mais, pour l'UNSA Éducation, ce report sonne comme une « non reconnaissance du travail des agents publics ».

Déjà échaudés par les nouvelles annonces de gel du point d'indice et par le retour du jour de carence, les fonc-

tionnaires sont une nouvelle fois oubliés dans la revalorisation de leur pouvoir d'achat. Pour beaucoup, la rémunération sera en baisse sur la feuille de paye du mois de janvier 2018 en prenant en compte la hausse des cotisations retraites prévue le 1er janvier.

Les gains indiciaires programmés dans le protocole PPCR en 2018, 2019 et 2020 sont repoussés d'un an. Le transfert primes/points prévus en janvier

2018 pour les catégories A se fera en 2019 pénalisant ceux qui partent à la retraite en 2018. Les assistantes de service social ne passeront en catégorie A qu'en 2019. Autant de reports inacceptables.

Si on ajoute la compensation à minima de la CSG, les agents publics ne gagneront pas de pouvoir d'achat comme les autres actifs, contrairement aux promesses du Président de la République.

En faisant ces choix unilatéraux et injustes pour les agents, le gouvernement fragilise aussi le dialogue social au moment d'aborder le chantier sur l'avenir de la Fonction publique.

Hausse de rémunération de 4% ?

Depuis septembre-octobre, on entend parfois parler de hausse de rémunération des fonctionnaires de 4%. Je suis fonctionnaire et j'ai beau chercher je ne la vois pas cette hausse sur mon compte en banque. J'ai demandé autour de moi, même réponse. J'ai regardé les rapports de l'INSEE, pas de trace de cette augmentation. Elle serait même de l'avis de certains « une augmentation qu'on ne touche même pas dans le privé ». Certes, mais qu'en est-il dans les faits ?

Pour avoir l'explication rendez-vous ici : <http://bit.ly/2zzmqyR> ou flashez le code :



Pierre Château
@p_chateau
pierre.chateau
@unsa-education.org

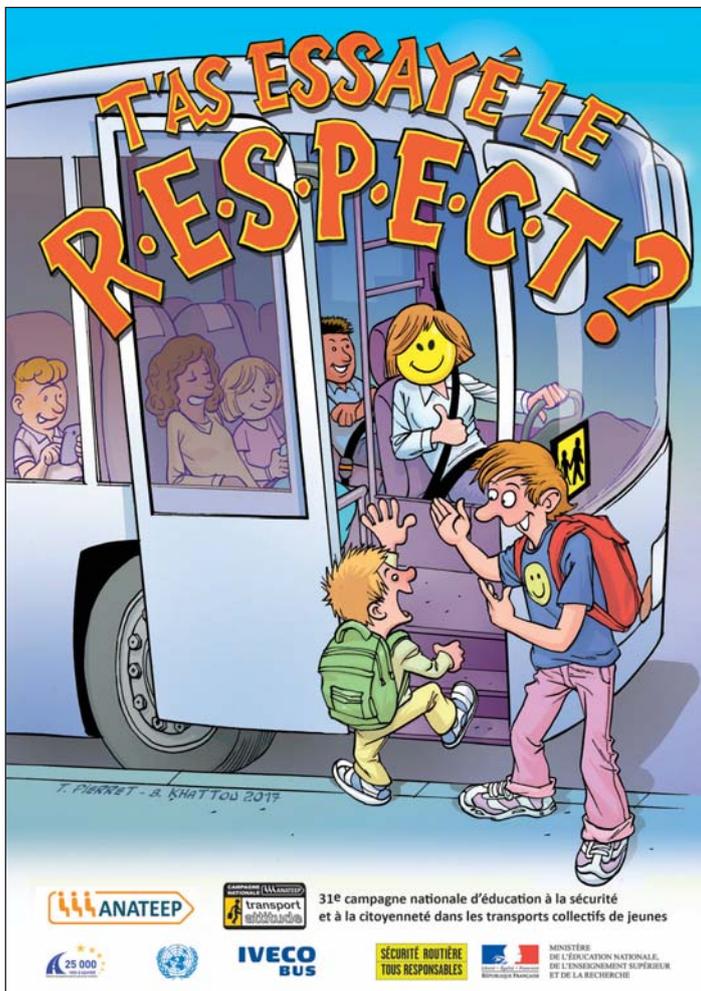


Emmanuel Margerildon

@EMargerildon
emmanuel.margerildon@unsa-education.org



QUALITÉ - SÉCURITÉ - PRÉVENTION



31^e campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de jeunes

▶ **Visuels téléchargeables sur www.anateep.fr**

Nous recherchons des bénévoles disposés à s'investir quelques heures dans l'année au sein d'une équipe départementale (Adateep), pour agir au service des enfants.





Les salarié.e.s TPE ont un syndicat qui s'occupe d'eux

Lors des élections de décembre 2016, les salarié.e-s des Très Petites Entreprises, de moins de 11 salarié.e-s, ont fait progresser l'UNSA de 5,2 points, en lui assurant 12,5 % des voix.

Ainsi, l'UNSA a renforcé sa représentativité dans certaines conventions collectives comme les assistantes maternelles et l'a conquise dans d'autres : les salarié.e-s des particuliers employeurs. Cette forte augmentation d'audience est due à un intense travail d'information, d'aide, de conseil auprès de ces salarié.e-s trop souvent délaissé.e-s par les autres organisations syndicales. Pendant 4 années précédant le scrutin, un n° de téléphone et un blog spécifique spécial TPE leur ont été dédiés, des

distributions de tracts sur leur lieu de travail ont été effectuées par les Unions Départementales.

Au moment de la campagne, nous avons intensifié les distributions militantes, sms, les informations en particulier via les réseaux sociaux.

Ce grand travail de proximité, géographique et professionnel, illustré par la formule « **Salarié.e-s des TPE, salarié.e-s à part entière** » a donc été reconnu.

Dès lors, il est apparu nécessaire et évident de prolonger cet investissement en créant un **syndicat national spécifique « UNSA TPE »**. C'est ce qui vient d'être décidé par le Bureau national de novembre, pour une mise en œuvre début 2018.

Cette nouvelle structure permettra à ces salarié.e-s d'adhérer à notre Union, d'accéder à un service d'écoute et de conseils via une hotline, d'être régulièrement informé.e-s au travers d'un blog et d'une lettre électronique, d'être accompagné.e-s juridiquement en cas de litige avec leur employeur.

Au travers de cette décision unanime, l'UNSA apporte une nouvelle illustration à son slogan :

« À l'UNSA, on s'occupe de moi ! »



Retrouvez-nous sur : unsa.tpe.org



Philippe Froment
Secrétaire général Adjoint
UNSA TPE

> philippe.froment@unsa.org

Personnels & Éducation



Jeunesse et Sports

Dans un an, les élections professionnelles

Très largement majoritaire dans ce secteur de l'Éducation, l'UNSA Éducation et ses syndicats ont été les principaux moteurs de l'action syndicale pour la défense du Service Public et de ses agents.

Le Comité technique ministériel (CTM) Jeunesse et Sports, obtenu de haute lutte, aura été depuis 2014, date où il a été à nouveau créé, le principal lieu de proposition, de revendication et de lutte syndicale.

Quels que soient les incessants changements des périmètres ministériels, ce CTM doit être maintenu pour les élections professionnelles 2018 car il est la seule instance possible de dialogue social pouvant embrasser tous les aspects de la vie du secteur, tant politiques que statutaires.

Les corps professionnels de ses acteurs sont intimement liés, tant pour les administratifs, les inspecteurs que pour les personnels techniques et pédagogiques.

L'UNSA Éducation milite activement pour la pérennisation de ce périmètre de dialogue social.

Les Jeux Olympiques 2024 doivent redynamiser les politiques du Sport pour tous et de la Jeunesse

Gagnée par la France et Paris, ce formidable challenge de l'organisation de JO 2024 doit être l'opportunité de relancer de vraies politiques du Sport pour tous et de Jeunesse, qui sont indissociables.

Les médailles espérées ne pourront sortir que d'un large vivier que seules des politiques ambitieuses pour le Sport et la Jeunesse pourront générer.



L'école nationale de voile (ENVSM) doit être durablement pérennisée

Mise en danger par un rapport de la Cour des Comptes, cette école nationale a un indispensable avenir que l'UNSA Éducation soutient.

À sept ans des JO 2024, on ne peut se passer de cet outil prestigieux et performant qui a toujours œuvré avec succès, tant pour la formation des cadres sportifs que pour le haut niveau. Ce travail de plusieurs décennies ne peut être rayé d'un trait de plume sous forme de diktat budgétaire.

Nos syndicats et la Fédération travaillent activement à la promotion d'un projet durable et novateur pour l'ENVSM.

Samy Driss

@DrissSamy

samy.driss@unsa-education.org



Personnels

Rendez-vous de carrière des enseignants : regards croisés dans l'UNSA Éducation

Avec le protocole PPCR se met en place une nouvelle évaluation des enseignants. Les rendez-vous de carrière sont une occasion de faire évoluer le rapport entre les différents acteurs.

Les enseignants doivent être considérés comme des professionnels responsables et acteurs de leur évaluation. Dans cette perspective, l'UNSA Éducation est notamment favorable à l'utilisation du « *document de référence de l'entretien* » qui permet de mieux préparer les rendez-vous de carrière.

Profitant d'une représentation syndicale de l'ensemble des acteurs concernés, les responsables académiques de l'UNSA Éducation et de ses syndicats ont initié des réunions locales autour des rendez-vous de carrière. Ce sont des moments de partage et d'échanges pour mieux appréhender ces temps nouveaux dans la carrière des enseignants.

Les regards croisés d'inspecteurs, de personnels de direction et d'enseignants sont une vraie richesse possible au sein même de notre fédération. Ces réunions permettent à chacun des syndicats d'avancer dans leur approche des rendez-vous de carrière, forts des retours d'expériences des autres corps concernés. Le fruit de ces échanges, relayé par nos responsables syndicaux, pourra être une source d'informations utiles et élargies pour accompagner au mieux les collègues dans l'approche de ces rendez-vous.

L'UNSA Éducation va poursuivre ce travail également au niveau national pour faire un premier bilan de la mise en œuvre du dispositif. Nous agissons afin que ces temps deviennent réellement des moments utiles et formateurs pour nos collègues et qu'ils contribuent à mettre en place une gestion plus humaine des personnels.



Fonctionnaire es-tu

**MOBILIS·É·E
et ENGAG·É·E ?**

Un baromètre publié récemment indique que le niveau d'engagement dans leur travail est la première priorité des agents publics. Ces derniers estiment à 56% que cette priorité est mal traitée par les services des ressources humaines. Cette même enquête montre que certains déterminants semblent plus marqués dans le secteur public par rapport au privé comme la recherche de sens, les logiques d'intérêt général et de solidarité.

<http://bit.ly/2AjRGTF>

Bruno Guého
bruno.gueho
@unsa-education.org



Frédéric Marchand

@FMarchandfred
frederic.marchand@unsa-education.org





À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Personnels de l'Éducation Nationale, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'État**.
 Profitez pleinement de vos **Chèques-Vacances** auprès des **170 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.
 Et avec **e-Chèque-Vacances** vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.

Nouveau
 Une bonification
 de **35%** pour les
 - de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**

Coût d'un appel local

Fonction Publique

Carence... de raisons

Le Projet de Loi de Finances 2018 rétablit le jour de carence. Abrogé en 2014 car jugé « injuste, inutile et inefficace » la ministre d'alors rappelait aussi que « les conditions de vie au travail sont [...] un des facteurs majeurs de l'absentéisme. »

Une récente étude de l'INSEE est éclairante sur les effets de la présence d'un jour de carence entre 2012 et 2014.

On y relève par exemple que le niveau d'absences pour raison de santé est plus élevé dans le secteur privé que dans la Fonction publique de l'État ou que le jour de carence a modifié la répartition des absences conduisant à une baisse de 50% des absences de 2 jours mais à 25% d'augmentation de celles d'une semaine à 3 mois...

Le délai de carence risque fort, au final, d'augmenter la durée des arrêts et donc le coût global.

En parallèle, le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique met bien à mal les arguments avancés par le ministre actuel : la réduction du micro-absentéisme, le rétablissement de l'équité avec le privé ou réaliser des économies.

Pour l'UNSA Éducation, cette mesure sonne comme une nouvelle provocation et un manque de reconnaissance de l'implication des fonctionnaires dans leur mission au service de l'État.

Il est urgent de se lancer dans une gestion des ressources plus humaine et de s'interroger sur la qualité de vie au travail des agents du Service public. Il est temps d'entamer un vrai travail global de réflexion sur l'absentéisme, une meilleure protection sociale complémentaire, la prévention des risques psychosociaux et une vraie médecine de prévention pour tous les agents.



Médiation Préalable Obligatoire (MPO) : qu'est-ce que c'est ?

En cas de désaccord avec une décision administrative relative à sa situation individuelle, l'agent devra engager une médiation avant tout recours au Tribunal Administratif. En expérimentation auprès des personnels Éducation nationale des académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand et Montpellier, cette procédure gratuite et rapide peut être positive pour l'agent. L'UNSA a soutenu ce texte après avoir obtenu certaines garanties comme la suspension des délais de recours contentieux et de prescription.

En savoir + :
<http://bit.ly/2jH5Ny0>

Emilie Vandepoel
@emilie_vande
emilie.vandepoel
@unsa-education.org



Christelle Alan

@lucioleforever
christelle.alan@unsa-education.org



Fonction Publique



Action publique 2022 : changements tous azimuts !

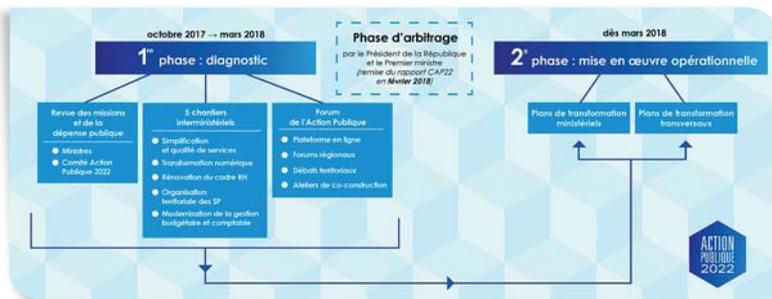
Le gouvernement a lancé un grand programme de transformation de l'action publique baptisé « *Action Publique 2022* ». Il vise à interroger en profondeur les missions exercées par la puissance publique en poursuivant trois objectifs :

- améliorer la qualité des services publics ;
- offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires ;

- baisser la part des dépenses publiques d'ici 2022.

Si nous souscrivons aux deux premiers objectifs poursuivis, le dernier nous semble davantage relever du dogme selon lequel la dépense publique serait un fardeau sans se poser la question de son utilité.

Concrètement, pour enclencher cette transformation, **le gouvernement a prévu deux phases** :



Quels services publics pour demain ?

Le gouvernement propose une consultation numérique ouverte aux usagers et agents publics. Prenez la parole et imposez-vous dans le débat.

<http://bit.ly/2iR92Q4>



Pour l'UNSA Éducation, il est indispensable de penser la Fonction publique de demain et de l'améliorer. Pour autant, elle déplore que ce « *plan d'action* » massif et aux délais restreints, n'ait pas associé les représentants des personnels en amont de sa présentation car la situation des agents publics et l'organisation des services publics pourraient être profondément impactées.

Si le Premier ministre annonce « *qu'Action Publique 2022 n'a pas été conçue pour remettre en cause ou casser ce qui*

fonctionne », l'UNSA y sera vigilante. Lors des consultations, nous ferons valoir nos arguments pour défendre les fondements des services publics (égalité d'accès, neutralité, adaptabilité notamment) et les faire évoluer efficacement, utilement et dans le respect des personnels qui mettent en œuvre les politiques publiques. Pour l'UNSA, le cadre statutaire de la Fonction publique reste le plus adapté pour mener ces évolutions.

Emilie Vandepoel

@emilie_vande

emilie.vandepoel@unsa-education.org



Personnaliser les parcours du Bac-3 à l'Enseignement supérieur

Pas une semaine sans l'annonce d'un nouveau chantier ouvert dans le champ de l'Éducation. Pour autant, certains sont plus essentiels que d'autres. Ainsi, l'actualité est marquée par deux d'entre eux : celui sur l'entrée dans l'Enseignement supérieur, afin - entre autres - de mettre fin aux injustices du tirage au sort et celui de la réforme du baccalauréat.

Pour l'UNSA Éducation et ses syndicats, le point d'entrée commun de ces deux évolutions doit être la capacité de notre système d'éducation à construire des parcours davantage personnalisés, prenant en compte les acquis, les besoins et les choix de chaque jeune, dès le lycée et jusque dans l'Enseignement supérieur.

Au commencement devrait être l'orientation

- il n'est pas facile à 15 ans de savoir ce que l'on voudra faire une fois devenu·e adulte ;
Evidemment !
- l'orientation doit donc davantage être pensée comme une démarche d'accompagnement éclairant des choix possibles mais susceptibles d'évoluer ;
- il est donc impératif de donner plus de moyens et de temps pour cette démarche, conduite par les PsyEN-EDO (ex-COPsy), mais également par l'ensemble des membres des équipes pédagogiques.

Une orientation mieux construite et davantage choisie est un gage de meilleure réussite. Elle doit pouvoir s'appuyer sur la possibilité de mettre en place des parcours « *personnalisés* » qui n'enferment pas dans des filières étanches ou dans des carcans disciplinaires.

Le plan étudiant

Ce qu'il change ?

- **10 vœux émis sans classement** par chaque élève de terminale au lieu des 24 classés précédemment.
- **4 réponses possibles :**
 - acceptation ;
 - acceptation sous condition d'accompagnement pédagogique ;
 - liste d'attente ;
 - refus (*pour les formations sélectives et pour les filières en tension s'il y a inadéquation entre le profil du lycéen et les attendus de la formation*).

Pourquoi nous soutenons sa philosophie ?

- Parce qu'elle **autorise tous les bacheliers** qui le souhaitent à **poursuivre des études supérieures**.
- Parce qu'elle propose un **accompagnement** qui assurera **une meilleure réussite** (*et rompt ainsi avec la sélection par l'échec*).
- Parce qu'elle **personnalise davantage les parcours**.

Nos points de vigilance ?

- L'**efficacité du nouvel outil parcoursup**, remplaçant APB.
- L'**urgence pour la mise en œuvre dès cette année**.
- La **difficulté** pour les conseils de classe **d'émettre des avis sur les 10 vœux** de chaque élève de terminale.

Changer le bac

Pourquoi ?

- Parce qu'aujourd'hui il ne répond plus à ses deux fonctions de validation des acquis de l'Enseignement secondaire et de garantie d'entrée et de réussite dans l'Enseignement supérieur.
- Parce que les filières actuelles créent de la discrimination et renforce les inégalités sociales.

Qu'entend-on par lycée modulaire ?

- Un lycée qui permet de personnaliser les parcours des élèves en leur offrant la possibilité de choisir des éléments d'enseignement généraux et technologiques.
- Une organisation (par exemple en semestre) qui permette des réorientations et des renforcements.

Nos éléments de réflexion

- Une plus grande part pour le contrôle continu tout en maintenant « un examen national » avec des épreuves en contrôle terminal.
- Des épreuves qui valident à la fois des connaissances disciplinaires et des compétences (savoir prendre la parole devant un public, écrire d'une note de synthèse...).
- La revalorisation de la voie professionnelle.

Des parcours aux menus personnalisés

Il ne s'agit pas, ni au lycée, ni dans l'Enseignement supérieur ensuite, de proposer à chaque jeune de construire sa scolarité à la carte.

Cela serait ingérable et certainement déstabilisant - pour le jeune - qui aurait une vraie difficulté à objectiver ses critères de choix.

Pour autant, à l'image de la restauration, c'est vers une pluralité de menus qu'il convient d'aller, afin de proposer une diversité de parcours, mais également la référence commune à des enseignements identiques pour tous.

Donner du sens au Bac -3 / Bac +3

- souvent ressentie comme une formule sans contenu, cette dénomination peut trouver tout son sens dans l'articulation des réformes en cours sur le lycée et l'enseignement supérieur ;
- il convient en effet de la faire devenir le second cycle du parcours d'enseignement, le premier étant celui du socle commun de la scolarité obligatoire ;
- cela signifie une plus grande interaction entre les enseignements et les équipes pédagogiques des lycées et des établissements d'enseignement supérieur, une initiation renforcée au travail personnel au lycée, un accueil et un accompagnement (compagnonnage, tutorat...) en premières années d'université.

Si le plan étudiant acte une plus grande personnalisation des cursus de l'Enseignement supérieur, il n'est pas encore assuré que le ministre de l'Éducation nationale assume sa part de responsabilité en profitant de la réforme du baccalauréat pour introduire cette évolution du lycée, qui sera certainement préconisée par la *mission Mathiot* en charge de rendre un rapport sur le sujet.

S'il ne le faisait pas, ce serait un rendez-vous manqué et un recul pour la réussite de chaque jeune.





Quel avenir pour l'Enseignement professionnel ?

Rendre la voie professionnelle plus efficace, plus attractive, plus ouverte sur l'Europe et sur le monde, telle est la mission que Jean-Michel Blanquer a confiée à la députée des Hauts de Seine (La République en Marche) Céline Calvez et au chef étoilé Régis Marcon. Un objectif que personne ne conteste mais dont les moyens pour l'atteindre restent assez flous.

Cette démarche laisse d'autant plus interrogatif qu'elle cohabite - et devra s'articuler - d'un côté avec un chantier conduit par le ministère du Travail sur la formation professionnelle et l'apprentissage, et de l'autre, par la mission de Pierre Mathiot sur le baccalauréat et le lycée général et technologique.

Pourtant, un travail indispensable doit effectivement être conduit. Pour nous,

ces chantiers peuvent - doivent - être une chance pour l'avenir de l'Enseignement professionnel. Cela implique quelques conditions :

- faire de l'orientation en voie professionnelle une démarche choisie et positive ;
- reconnaître et valoriser la place spécifique de l'enseignement professionnel dans la formation professionnelle initiale et plus largement celle de

l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans la formation professionnelle tout au long de la vie ;

- offrir des formations tournées vers les défis du XXI^e siècle dans des parcours de réussite allant du CAP jusqu'au BTS et au-delà ;
- prendre en compte toutes les formes d'alternance et développer, lorsqu'il est la forme pertinente, l'apprentissage public dans des centres de formation académiques ;
- accompagner et davantage reconnaître les personnels des lycées professionnels.

Pour notre part, nous nous opposerons à toute démarche qui conduirait à affaiblir la présence de l'Enseignement professionnel au sein du service public d'Éducation, comme à tout transfert exclusif vers les collectivités territoriales ou vers les branches professionnelles.

L'apprentissage : spécificité de l'Enseignement agricole public

Du cap au diplôme d'ingénieur et au doctorat, l'apprentissage est au cœur des formations et de la réussite de l'enseignement agricole public. Une spécificité qui doit être conservée et qui peut également éclairer les évolutions pour les établissements d'enseignement professionnel de l'Éducation nationale.

En effet, l'enseignement agricole représente 15% des apprentis et est majoritairement public. Un jeune sur cinq inscrit dans une formation professionnelle de l'enseignement technique agricole est un apprenti. 86% d'entre eux trouvent un emploi à l'issue de leur formation. Aussi, depuis plusieurs années, le développement de l'apprentissage est une priorité gouvernementale qui porte ses fruits. Ainsi entre

2010 et 2015, l'enseignement agricole supérieur a connu une augmentation de 37% de son nombre d'apprentis.

Cette voie de formation, qui mêle connaissance théorique et expérience en entreprise, assure une bonne insertion dans le monde du travail. Quant à la formation continue, elle permet, tout au long de la vie, d'améliorer son niveau de qualification et/ou d'acquérir une qualification professionnelle reconnue.

Pour l'UNSA Éducation, cette voie de réussite qui doit être confortée nécessite d'être accompagnée par un travail spécifique de reconnaissance des très nombreux personnels contractuels présents dans l'apprentissage et la formation continue.



Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 2 octobre 2017 au 2 février 2018, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Education directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur    

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

casden 
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

L'écriture inclusive, une question de point de vue et non de point médian...

Féminisation des titres, des professions, des textes officiels... Tout cela est un type d'écriture encouragé par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) dans son guide pratique de 2015 : pour une communication publique sans stéréotype de sexe.

L'écriture inclusive, ce type d'écriture, consiste à :

- accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent ;

• user du féminin et du masculin dans les messages adressés à toutes et tous. En utilisant soit le point médian, neutre typographiquement afin d'inclure le féminin dans tous les noms soit des mots épicènes ou « englobants », par exemple « une personne » ;

- utiliser la règle de proximité, qui consiste à accorder les mots avec le terme le plus proche.

Mais l'écriture sans stéréotype est avant tout un moyen pour permettre une plus juste représentation des sexes dans une société où l'invisibilité des femmes ne doit plus être la règle car « la langue reflète la société et sa façon de penser le monde. »⁽¹⁾

Rappelons à ce titre quelques chiffres en ce qui concerne les manuels scolaires :

- dans les manuels de CP, 70% des personnages qui font la cuisine et le ménage sont des femmes ;
- dans les manuels d'Histoire en Seconde, 97% des biographies de personnages historiques sont consacrées à des hommes.

⁽¹⁾ Pour une communication publique sans stéréotype de sexe.

Le rapport du HCEfh présente 10 recommandations et permet une véritable réflexion pour toutes les professionnelles et tous les professionnels de l'éducation attaché-e-s à déconstruire les stéréotypes de genre. Des stéréotypes, qu'il faut combattre très tôt, puisque de récentes études ont démontré qu'ils sont solidement ancrés chez les enfants dès le plus jeune âge.

Aborder la question de l'écriture sans stéréotype, tout comme son enseignement, est nécessaire. Cela doit permettre de s'interroger sur la place que nous souhaitons donner aux femmes de notre société aujourd'hui et demain. Il est impératif qu'elle soit plus juste et plus égalitaire.

Pour l'Unsa Éducation, cela doit passer par un apprentissage de l'égalité entre les filles et les garçons dès la petite enfance.

C'est pourquoi, notre fédération relaie les recommandations du HCEfh en faveur d'une forme plus inclusive d'usage de la langue française.

D'ailleurs, cet article a été entièrement rédigé en écriture inclusive. L'aviez-vous remarqué ?



Carine Aoun-Boudot

@carineaoun1



carine.aoun-boudot@unsa-education.org

Espace public, espace privé ?

La polémique autour de la présence de « crèche de Noël » dans les mairies pose la question de la définition du terme « espace public » et de son périmètre.

Les débats sur les signes religieux dans l'espace public vont bon train.

Seulement, le terme « *public* » est souvent l'objet de malentendu. Le principe de laïcité prohibe les signes religieux dans les bâtiments officiels ou, encore, dans les lois et règlements, les financements publics, pour les fonctionnaires, auxiliaires du service public d'éducation, les parents d'élèves qui participent à des activités pédagogiques.

Mais partout ailleurs, dans les « *lieux publics* », s'applique le principe de libre expression. C'est ainsi que s'articulent le principe de laïcité et le principe de libre expression. Certains réclament le bannissement des signes religieux de l'« *espace public* ». Mais que veulent-ils exactement ? L'interdiction de toutes manifestations d'opinions politiques, syndicales, religieuses des services publics gérés par l'État et les collectivités locales et la neutralité des agents ?

C'est déjà le cas ! Et c'est une bonne chose ! Alors réclament-ils l'interdiction d'espaces communs, c'est à dire des lieux publics ? La rue, les halls de gare, le métro ? Dans ces espaces partagés par chacun, la liberté de manifester ses convictions n'est limitée que par le trouble à l'ordre public et le respect des droits et des libertés d'autrui. La loi du 11 octobre 2010 interdisant « *la dissimulation du visage dans l'espace public* » (au sens commun du terme) est motivée par des considérations sur la sécurité publique et non par la laïcité.

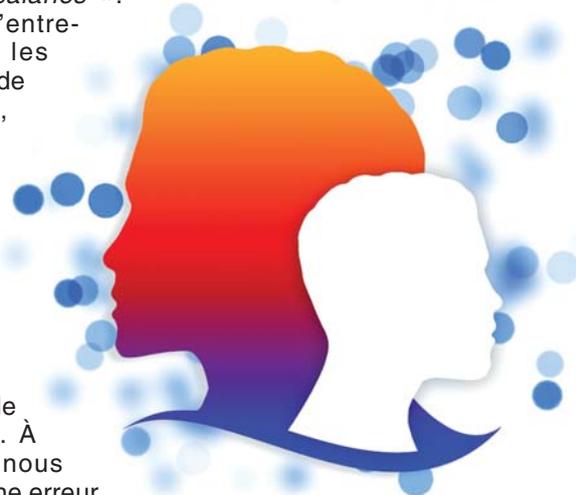
Par conséquent, réclamer la « *disparition* » de toutes manifestations de convictions dans l'espace public, c'est bel et bien réclamer l'abolition de la liberté d'expression ! Il ne serait donc possible d'exprimer ses convictions qu'à son domicile, dans le « *privé* » ?

Ici encore les mots sont « *polysémiques* » puisque l'espace privé recouvre également les entreprises privées et les associations. Mais si la loi de 1905 ne s'applique pas dans ces lieux, le Code du travail prévoit que le règlement intérieur peut « *contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité (...) des salariés* ».

Néanmoins, dans l'entreprise mises à part les questions d'hygiène, de propreté, de sécurité, de sûreté et de bonne marche de l'entreprise, c'est la liberté qui est la règle mais aucun salarié ne peut invoquer des motifs religieux pour ne pas accomplir son travail.

Cette année, la loi de 1905 a eu 112 ans. À l'UNSA Éducation, nous pensons qu'il serait une erreur de croire que cette loi est dépassée, ou encore qu'elle doit changer pour s'adapter aux évolutions de la société.

Les principes qu'elle pose sont des principes qui s'appliquent à la société française démocratique, à la République et aux religions quelles qu'elles soient.



Karine Autissier

@KAutissier
karine.autissier@unsa-education.org

Des territoires à vivre mieux ?

Il y a des sujets que l'actualité ramène régulièrement sur le devant de la scène, tant ils sont révélateurs des mutations en cours dans notre société et de notre actuelle incapacité à les prendre en compte, voire à leur apporter des solutions. La question des territoires est un de ces sujets récurrents, actuels et problématiques.

Le psychodrame inachevé (pour l'instant) de la Catalogne a rappelé que le territoire est synonyme d'identité et donc, qu'il s'apprehende à la fois comme lieu d'appartenance et comme espace de différenciation. Tout nationalisme, qu'il soit géographique, linguistique, culturel (et souvent tout cela à la fois) est une manière de se revendiquer d'une communauté (nationale, régionale, locale...) et d'affirmer sa différence avec ses voisins.

Cette affirmation identitaire peut, assez facilement, passer de la valorisation à la hiérarchisation des territoires, de la concurrence à la domination des uns sur les autres et donc à une fracture territoriale. Ainsi, est souvent évoquée une opposition entre les métropoles et le monde rural. Il se dessine

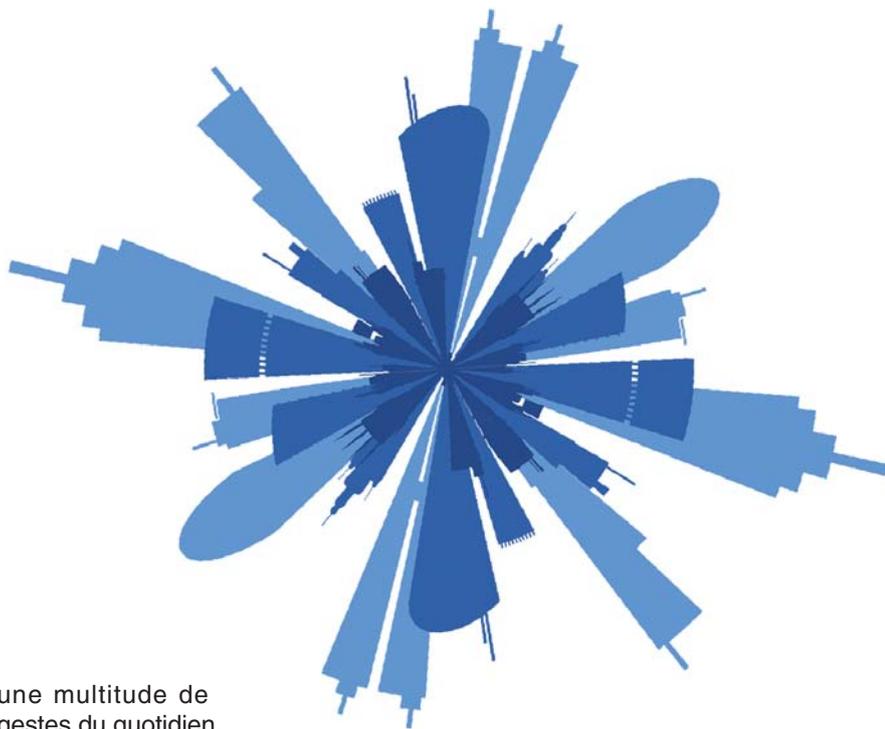
une « France des villes qui va bien » en rupture avec celle de la périphérie en souffrance⁽¹⁾. Si cette vision reste trop caricaturale et discutable, elle impose de réfléchir à la solidarité entre territoires, aux projets de développement et à la gouvernance territoriale.

Cette localisation⁽²⁾ n'est pas sans rappeler cet autre néologisme de « *globalisation* », contraction du « *global* » et du « *local* » contenu dans la formule « *Penser global, agir local* », qui réaffirme que la mondialisation impose une réflexion large et systématique et des actions au plus près des lieux de vie. Si le concept peut parfaitement convenir au capitalisme, il est aussi une piste pour construire des réponses alternatives à condition qu'il s'accompagne d'un réel « *pouvoir d'agir* » des habitants, des citoyens.

Lucas Chancel⁽³⁾, codirecteur du laboratoire sur les inégalités mondiales à l'École d'économie de Paris, envisage, lui aussi, des démarches internationales et d'autres plus localisées. Il les voit dans l'écologie et la nécessaire articulation des efforts entre le service public et les acteurs des mouvements de lutte contre les inégalités sociales et environnementales. Il prône une « *convergence* » des actions afin d'éviter une concurrence entre l'État et les collectivités territoriales.

L'économie dite « *verte* » relève effectivement de cette double dimension. L'indispensable prise de conscience planétaire (pour laquelle toutes les craintes sont permises si l'on en juge les piètres résultats de la COP 23) et





une multitude de gestes du quotidien.

Si la dimension environnementale peut être un bon levier pour articuler le global et le local, elle ne peut être dissociée des aspects économiques et sociaux, de culture, de santé, de logement, d'Éducation, de loisirs... concernant les habitants des territoires.

C'est donc, plus largement et avant tout, **une politique équilibrée et solidaire de désenclavement, de développement, d'aménagement du (des) territoire(s) qu'il est nécessaire de construire.**

Une articulation indispensable pour combattre les inégalités et construire des territoires à vivre mieux.

⁽¹⁾ Voir à ce sujet le très bon article « La France périurbaine a-t-elle été abandonnée ? » dans la nouvelle revue *Oblik* publiée par *Alternatives économiques*, n°1 2018, pages 128-143.

⁽²⁾ Terme utilisé par le géographe *Christophe Guilluy*, « Le crépuscule de la France d'en haut », *Champs-Flammarion*, 2016.

⁽²⁾ *Lucas Chancel*, « Insoutenables inégalités. Pour une justice sociale et environnementale », *Les Petits Matins*, 2017.

Dans notre manifeste « Oxygène(s) »

Les mutations du monde : mondialisation, pensées globales et actions locales (page 12 et 13).

Le projet de société porté par notre orientation syndicale s'appuie sur cette démarche de réflexion globale qui permet l'action de proximité, indispensable au développement du pouvoir d'agir citoyen. Il s'inscrit également dans une approche internationale de solidarité, de coopération et de renforcement mutuel entre tous les citoyens du monde.



Denis Adam

@denisadamunsa
denis.adam@unsa-education.org

OXYGÈNE(S)

Éduquer avec tact

Eirick Prairat est enseignant chercheur en sciences de l'Éducation à l'Université de Lorraine. Ses travaux en philosophie l'on conduit à croiser éthique et éducation. Il défend la nécessité de créer une déontologie pour les enseignants et vient de publier « injuste, inutile et inefficace », une réflexion sur cette vertu éthique et pédagogique.

Vous appelez de vos vœux un cadre déontologique pour les enseignants, de quoi s'agit-il ?

On peut définir simplement la notion de déontologie comme un ensemble de normes d'usages auxquelles des professionnels se réfèrent et qu'ils acceptent pour accomplir leur mission. J'y vois trois grandes fonctions : participer à la définition d'une identité professionnelle, donner des points de repères pour agir, et enfin une fonction de moralisation des pratiques professionnelles.

Peut-on étendre ce cadre déontologique au-delà de la profession enseignante à tout personnel d'éducation ou d'encadrement ?

Il pourrait y avoir une partie commune, qui est le dessein de la République de former ses citoyens mais je pense que chacun des métiers de l'Éducation a une spécificité qui se doit d'être écrite, formalisée. Aujourd'hui, tout est dispersé dans des circulaires, dans le code de l'éducation, je souhaite une déontologie minimaliste que je qualifie de sobriété normative. Pas trop de recommandations, mais une aide pour exercer les métiers. La Suisse Romande s'est dotée d'un tel outil, en France, les Inspecteurs Généraux de l'Éducation nationale ont été les premiers à le créer, et c'est encore récent (juillet 2014 ndlr).

Votre dernier ouvrage s'intitule « Éduquer avec tact », le tact ce n'est pas un peu désuet ? Pourquoi l'associer à l'Éducation ?

Le tact est une vertu reconnue comme indispensable dans les métiers de la santé, du soin : agir avec tact est une des compétences à acquérir par ces professionnels. C'est une vertu ignorée des métiers de la relation que sont les métiers de l'Éducation. Et pourtant, c'est la vertu relationnelle par excellence, essentielle pour une vie sociale apaisée. On peut le définir en le distinguant et en l'opposant à la civilité. La civilité, c'est le respect des usages et des conventions alors que le tact se manifeste précisément là où les préconisations et les règles viennent à manquer. C'est un talent pédagogique car le tact aide à décider rapidement en situation. Il est à la fois sens de l'adresse et sens de l'à-propos. Sens de l'adresse, car quand je parle à Antoine, je ne parle pas à Younès et quand je parle à Younès, je ne parle pas à Marine. Sens de l'à-propos, car c'est le sens de ce qui doit être dit mais aussi de ce qui doit être tu ou de ce qui sera dit plus tard. Il y a dans le tact un souci de la manière et il s'y manifeste une sensibilité à autrui. L'esthétique du tact est celle de l'élégance morale. L'élégance morale, c'est une élégance de la présence, savoir se poser sans s'imposer.

Peut-on apprendre le tact ? Et comment ?

Le tact s'acquiert au contact des personnes qui en font preuve, on emprunte énormément à d'autres pour devenir qui on est, professionnellement et personnellement. Être soucieux de l'autre, ce n'est pas naturel, ça se construit. En formation initiale des enseignants, on peut l'intégrer dans le cadre général de la formation éthique. Je vois trois types d'activités pour éveiller à cette vertu : le cas pratique (cas d'école ou cas exemplaire à étudier et soumettre à la discussion), les dilemmes moraux et l'écriture (mise en mots de situation ordinaire d'un professeur). Ces trois activités doivent s'exercer selon la même modalité dans la durée : en petits groupes, toujours les mêmes, pour instaurer une confiance partagée et une absence de jugement.

Vous pouvez nous donner un exemple de dilemme moral qui peut se présenter à l'École ?

Les exemples qu'on trouve dans mon livre viennent de mes collègues Canadiens. Là-bas, la formation des enseignants s'appuie davantage sur l'étude de cas, préférée aux cours magistraux.

Voici donc un dilemme moral à étudier avec des enseignants, en activité ou en devenir :



Anna a une classe d'enfants de 8 ans (3ème année au Québec). Tous les lundis, elle commence sa semaine par un temps de parole donné à ses élèves sur leurs activités du week-end. Les enfants aiment cette activité et ne se privent pas pour discuter ouvertement. Plusieurs parents ont dit à Anna que leur enfant prépare le dimanche soir la petite présentation du lundi matin. Un lundi, Olivier raconte à la classe qu'il est allé voir son père en prison. Après sa présentation, les autres élèves, curieux, lui posent mille questions. Anna décide de ne pas arrêter la discussion, Olivier se sent à l'aise et répond à toutes les questions. Il n'hésite pas à entrer dans les détails au sujet de l'emprisonnement de son père. Le lendemain, dans la salle des professeurs, les enseignants en discutent, les élèves aussi notamment en récréation. Certains enseignants se demandent si les élèves ne sont pas trop jeunes pour parler de prison. D'autres pensent que ce type d'informations doit rester confidentiel.

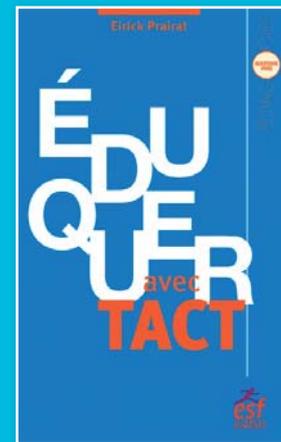
D'autres enfin craignent qu'Olivier soit rejeté. Anna aurait-elle dû interrompre Olivier ? À-t-elle bien fait de le laisser parler ?



Béatrice Laurent

@Beaunsaeduc
beatrice.laurent@unsa-education.org

Eirick Prairat est professeur de philosophie de l'Éducation à Nancy (Université de Lorraine). Il est responsable à l'Espé de Lorraine du master MEEF Pratiques et Ingénierie de Formation, parcours Recherche « Éthiques et pratiques de l'Enseignement ». Il est également chercheur associé au groupe de recherche sur l'Éducation éthique et l'éthique de l'Éducation de l'Université de Québec à Montréal.



Éduquer avec tact

Eirick Prairat,
ESF Sciences humaines,
octobre 2017.



Du retard dans les objectifs mondiaux de développement de l'Éducation

L'édition 2017/18 du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation de l'UNESCO (GEM), publié le 24 octobre 2017, met l'accent sur la responsabilité des gouvernements pour garantir une éducation universelle de qualité. Il s'inquiète également du manque de moyens qui risque de faire prendre du retard sur les objectifs de développement fixés pour 2030 et qui vise une scolarité gratuite et obligatoire pour tous les enfants.

Aujourd'hui dans le monde, encore 264 millions d'enfants et de jeunes sont non scolarisés et 100 millions de jeunes ne savent pas lire. Moins de 20% des pays garantissent juridiquement 12 années d'enseignement gratuit et obligatoire. Si les responsabilités de ce déficit d'investissement dans l'Éducation sont partagées, le Rapport insiste sur le fait

qu'il ne faut pas les chercher du côté des faibles résultats ou de l'absentéisme des enseignants - accusations à la fois injustes et contre-productives - mais bien dans celles des institutions et des gouvernements qui sont les « premiers à devoir rendre des comptes » et « mettre en place un système éducatif solide et solidaire ». Ce sont les conditions indispensables pour remédier aux inégalités.

Depuis six ans, la part de l'aide financière allouée à l'Éducation ne cesse de diminuer, alors que les exigences de résultats, de plus en plus fortement portées par les donateurs, ont tendance à faire reculer les améliorations globales des systèmes éducatifs.

Aussi le rapport affirme qu'il est indispensable de rendre des comptes et que cela ne peut se faire que dans « un environnement favorable qui offre aux acteurs les ressources, la capacité, la motivation et l'information nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités ».



Les 4 préconisations du rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO (GEM) aux gouvernements

- 1 Définir** les mécanismes de responsabilité des écoles et des enseignants et éviter les mécanismes punitifs, en particulier ceux basés sur des mesures de performance à courte vue.
- 2 Permettre** la participation démocratique, respecter la liberté des médias dans leur traitement de l'éducation et mettre en place des institutions indépendantes pour traiter les plaintes.
- 3 Élaborer** des règles réalistes et efficaces assorties de sanctions pour tous les établissements d'enseignement, publics et privés, afin de garantir la non-discrimination et la qualité de l'éducation.
- 4 Rendre** le droit à l'éducation juridiquement contraignant, ce qui n'est pas le cas dans 45% des pays.



« Risques numériques, transfert de responsabilités avec le périscolaire, vigipirate & état d'urgence... »

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES
DANS LES CHATS LIVE SUR
AUTONOME-SOLIDARITE.FR



Pour les ASL, la prévention est la première des protections

Tout savoir sur l'Offre Métiers de l'Éducation sur
www.autonome-solidarite.fr/adhesion et www.maif.fr

www.autonome-solidarite.fr



Autonome de Solidarité



@Les_Autonomes



assureur militant

mgen[★]

GRUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

MARTIN FOURCADE
CHAMPION DU MONDE &
CHAMPION OLYMPIQUE
DE BIATHLON



PARTENAIRE OLYMPIQUE



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.